

Le 25 mai 2021

COURRIER ÉLECTRONIQUE

## COMMUNICATION AUX PARENTS

### **Objet : Vaccination des jeunes de 12 à 17 ans dans la région de la Capitale-Nationale**

Madame,  
Monsieur,

En prévision de la vaccination des jeunes de 12 à 17 ans dans la région de la Capitale-Nationale, nous vous présentons ci-dessous les indications à cet effet.

#### **Pourquoi vacciner les jeunes?**

Même si les jeunes ont peu de risques de complications sévères de la COVID-19 comparativement aux personnes plus âgées, la vaccination des personnes de 12 à 17 ans comporte plusieurs avantages :

- La vaccination des jeunes limitera la transmission du virus et aidera au contrôle de la pandémie dans la population, en prévenant de la transmission vers son entourage.
- La vaccination des jeunes permettra un assouplissement des autres mesures sanitaires nécessaires pour le contrôle de la transmission qui ont beaucoup d'impacts sur les activités pédagogiques, la réussite et la persévérance scolaire et le bien-être général des jeunes.
- La vaccination des jeunes limitera les éclosions et les fermetures des classes facilitant ainsi la réussite et la persévérance scolaire.
- La vaccination des jeunes permettra la reprise des activités parascolaires et sportives. Ces activités ont des effets importants sur la santé mentale et physique des jeunes.

#### **Comment s'organisera la vaccination des jeunes dans la région de la Capitale-Nationale?**

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale, en collaboration avec les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements d'enseignement privé, est responsable d'organiser la vaccination des jeunes de 12 à 17 ans, selon deux objectifs :

- Viser l'administration de la 1<sup>re</sup> dose de vaccin chez les jeunes de 12 ans et plus d'ici le 23 juin 2021.
- Atteindre une couverture vaccinale d'au moins 75 % pour la 1<sup>re</sup> dose de vaccin contre la COVID-19 chez les jeunes de 12 ans et plus.

Néanmoins, l'offre de vaccination de la première dose des 12-17 ans se poursuivra pendant toute la saison estivale pour rejoindre les jeunes qui ne pourraient pas se prévaloir de la vaccination scolaire, peu importe la raison. Il sera alors possible pour les jeunes qui auront 12 ans au cours de l'été de se faire vacciner avant la rentrée scolaire.

Le vaccin à ARN messenger contre la COVID-19 de la compagnie Pfizer est le vaccin autorisé par Santé Canada pour ce groupe d'âge.

**Trois modèles d'organisation seront offerts** pour assurer un accès étendu et équitable à la vaccination, en tenant compte des différentes réalités et en respectant les contraintes liées à la manutention du vaccin de Pfizer.

**1. Du 28 mai au 23 juin – vaccination autonome dans les centres de vaccination pour :**

- Élèves de la 6<sup>e</sup> année du primaire, âgés de 12 ans et plus selon leur date de naissance au moment de la vaccination;
  - Transport assuré par les parents pour les rendez-vous pris durant les fins de semaine ou en soirée la semaine.
- Élèves du secondaire, régulier et professionnel, âgés 12 ans et plus selon leur date de naissance au moment de la vaccination;
  - Transport assuré par les parents pour les rendez-vous pris durant les fins de semaine ou en soirée la semaine.
- Jeunes âgés de 12 ans et plus selon leur date de naissance au moment de la vaccination qui reçoivent un enseignement à la maison, peu importe la raison.
  - Transport assuré par les parents pour les rendez-vous pris durant les fins de semaine ou en soirée la semaine.

*La prise de rendez-vous devra être effectuée par le jeune ou son parent sur la plateforme Clic Santé à partir du 25 mai. Sur la plateforme, il y aura une section réservée pour la prise de rendez-vous des jeunes de 12 à 17 ans.*

**2. À partir du 7 juin – vaccination organisée par les milieux scolaires dans les centres de vaccination pour :**

- Élèves de la 6<sup>e</sup> année du primaire, âgés de 12 ans et plus selon leur date de naissance au moment de la vaccination;
  - Transport assuré par autobus scolaire pour les journées de vaccination organisées pendant les jours de classe.
- Élèves du secondaire, régulier et professionnel, âgés 12 ans et plus selon leur date de naissance au moment de la vaccination;
  - Transport assuré par autobus scolaire pour les journées de vaccination organisées avec les écoles durant les jours de classe.

*Les horaires de vaccination pour chaque école seront transmis au cours des prochains jours par les responsables des milieux scolaires.*

*Le choix des centres de vaccination se fera en fonction de la proximité géographique des écoles.*

**2. Du 7 au 23 juin – vaccinations dans les milieux scolaires pour :**

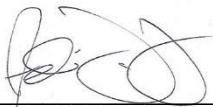
- Élèves âgés de 12 ans et plus fréquentant des écoles à vocation particulière (ex. : personnes handicapées).

*Les horaires de vaccination pour chaque école seront transmis au cours des prochains jours par les responsables des milieux scolaires.*

**Deuxième dose**

La deuxième dose sera administrée au retour en classe à l'automne 2021 ou avant si possible. Les modalités seront communiquées au cours de l'été.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une belle fin d'année scolaire.



---

André Dontigny, M.D., M. Sc., FRCPC  
Direction de santé publique

---

Direction de la commission scolaire